

NIEUL-SUR-MER

la ville qui nous rassemble

La propreté urbaine :
le travail d'un service,
mais aussi l'affaire de tous !

Lire page 4

Sommaire

- 2 **Éditorial**
- 3 **Retour sur événement**
- 4 **Cadre de vie**
- 5 **Démocratie**
- 6-7 **Dossier : CCAS à votre service...**
- 8 **Culture**
- 9 **Enfance Jeunesse**
- 10 **Cadre de vie**
- 11 **Infos pratiques**
- 12 **Conseil Municipal**

Éditorial



Le Maire en présence de Martine Herault, Adjointe à l'Enfance - Jeunesse, et des jeunes artistes lors du vernissage de l'exposition d'arts plastiques

L'affaire de tous !

Une fois n'est pas coutume, voici un éditorial au travers duquel la Municipalité et moi-même allons pointer du doigt certains habitants.

Le cadre de vie et la propreté des espaces publics relèvent tout autant de la responsabilité de la collectivité que du comportement des usagers. La plupart des Nieulais ont le sens du civisme, du bien collectif et du respect d'autrui, nous en sommes certains.

Malheureusement nous constatons de plus en plus souvent depuis le début de l'année des dépôts sauvages, des sacs de déchets abandonnés à proximité des containers de tri sélectif, des tags, des dégradations, des détériorations, des incendies volontaires et des actes de vandalisme. **Douze plaintes ont été déposées en gendarmerie pour vandalisme.**

Ces comportements inqualifiables dégradent notre environnement et nuisent à notre cadre de vie. Ils génèrent une charge financière énorme pour notre budget déjà contraint. Chaque semaine, l'équipe de propreté urbaine collecte sur l'ensemble du territoire l'équivalent de 10 mètres cube de déchets abandonnés. **Depuis le début de l'année, le coût des réparations, du nettoyage des espaces et bâtiments publics et de l'enlèvement des déchets est estimé à plus de 40.000 euros.**

Il ne tient qu'à chacun d'entre nous de se responsabiliser et d'adopter une attitude citoyenne et respectueuse pour participer à la propreté de notre commune et pour faire en sorte qu'elle garde son cadre de vie tant apprécié.

C'est l'affaire de tous, dans l'intérêt de tous.

*Je vous souhaite
une bonne nuitée*

Maire de Nieul-sur-Mer



En couverture
Hubert GIRARD,
Adrien GODU-ALLAIN,
Quentin ROUSSELOT.

Mairie de Nieul-sur-Mer
Service Communication
BP 13 - 17137 Nieul-sur-Mer
Tél. 05 46 37 40 10
mairie@nieul-sur-mer.fr
www.nieul-sur-mer.fr

Directeur de la publication :
Henri Lambert
Rédactrice en chef : Nancy Henry
et secrétaire de rédaction :
Céline Joly

Maquette : PEUPLADES.FR
Photos de couverture :
PEUPLADES.FR
Photos : Service Communication
Impression : Imprimerie Rochelaise
Imprimé sur du papier certifié
100 % PEFC, issu de la gestion
durable des forêts.

Tirage 2 560 exemplaires
Dépôt 3^{ème} trimestre 2014



10-31-1240

**Votre avis
nous
intéresse**

Nous aimerions connaître vos impressions sur le magazine municipal. Quelles sont les rubriques que vous aimez lire, que souhaitez-vous y découvrir ? Qu'est-ce qui vous plaît le moins ?

Des questionnaires de satisfaction sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la mairie : www.nieul-sur-mer.fr. Merci à tous pour votre participation.

La galette sous flamme du 14 juillet et le feu d'artifice du 31 juillet

Les deux communes voisines Nieul-sur-Mer et L'Houmeau ont décidé d'offrir à leurs habitants un feu d'artifice commun, symbole de fraternité entre ces deux villes.

Le feu d'artifice initialement prévu le 13 juillet sur la barge a été reporté au jeudi 31 juillet sur la digue en raison de conditions météorologiques défavorables. Le feu d'artifice a été tiré du Port du Plomb en présence des associations nieulaises et l'houméennes qui ont assuré le bal et les buvettes de chaque côté de la passerelle.

La retraite aux flambeaux a enchanté les Nieulais venus nombreux pour assister au spectacle scintillant de mille couleurs.

Le Comité des Fêtes a, quant à lui, fait perdurer la tradition de la galette sous flamme. Cette manifestation a rassemblé de nombreux Nieulais venus déguster ensemble une part de galette, spécialité Lauzéroise.



Photos : Service Communication



Une commune propre, c'est l'affaire de tous !

Tout au long de l'année la commune reçoit régulièrement via son site internet la requête de riverains qui sollicitent le passage des services municipaux pour le désherbage des trottoirs, l'entretien de la voirie ou le retrait de déchets déposés à proximité des containers de tri. Les services techniques municipaux ont pour mission d'entretenir la commune, d'assurer sa propreté et son embellissement par l'entretien des massifs ou la réalisation de plantations. Mais l'entretien de la commune n'est pas qu'une affaire de service public et d'obligation pour la commune. C'est également une affaire de civisme et d'obligation pour chacun d'entre nous, jeunes et adultes. C'est ce que souhaite rappeler le Maire, Henri Lambert.

Comité de rédaction : Monsieur le Maire, les dépôts sauvages à Nieul, c'est une vraie nuisance sociale ?

■ **Henri Lambert** : Des bouteilles vides, des objets cassés, des pneus usagés, des sacs poubelle, des déchets végétaux, des déchets de chantier... la liste des déchets collectés sur le territoire de la commune, dans un fossé, derrière une haie, dans un champ, derrière un bâtiment est sans fin. **En tout ce sont 10 mètres-cube par semaine que l'équipe de propreté urbaine collecte à raison de deux tournées hebdomadaires sur la commune** ; c'est autant qu'il faut évacuer aux frais de la commune (puisqu'en tant que collectivité nous n'avons pas accès aux déchèteries); c'est autant de temps perdu que les agents ne peuvent consacrer à l'entretien de nos quartiers. Doit-on parler d'un simple manque de civisme de la part de certains ? Je crois que c'est pire : il s'agit d'un manque de respect qui perturbe les règles élémentaires de vie en communauté. La commune dispose de bacs de collecte et d'une déchèterie ; il appartient à chacun d'en faire bon usage et de compléter ces dispositifs par des gestes écocitoyens de tri, de compostage et de recyclage.

CR : La commune est depuis plusieurs mois victime de dégradations répétées. C'est un fait nouveau ?

■ **Henri Lambert** : C'est un fait nouveau dans son ampleur et dans sa durée. Ces dégradations sont des gestes bêtes et méchants. Là aussi la liste est longue entre graffitis, dégradations de mobiliers urbains, incendies volontaires, vandalisme sur les bâtiments publics, autant d'actes causés par quelques-uns au détriment de tous. **Cela a coûté en six mois la somme de 40 000 euros à la commune.** Nous nous

sommes crûs épargnés par ces agissements mais force est de constater que l'incivisme, voire la petite délinquance a frappé aux portes de notre commune. Face au coût qu'elle doit supporter, la Municipalité étudie actuellement l'installation de dispositif de vidéo-surveillance sur les bâtiments communaux ; **elle a en outre systématisé le principe du dépôt de plainte** afin de se retourner contre les auteurs des faits une fois identifiés par la gendarmerie et d'obtenir le remboursement intégral des sommes engagées. **Je tiens d'ailleurs à souligner le travail que réalise la gendarmerie en lien avec notre police municipale.** Leur collaboration permet, fort heureusement, que la plupart des auteurs de dégradations soient interpellés.

CR : Pour la première fois vous prenez la parole dans le magazine communal. C'est pour rappeler que notre cadre de vie c'est l'affaire de tous ?

■ **Henri Lambert** : C'est surprenant mais il faut effectivement le rappeler. Contrairement aux idées reçues, **l'entretien de la commune, et notamment des voiries et des trottoirs, ne relève pas exclusivement d'une obligation de service public.** L'arrêté municipal portant réglementation sur la tranquillité publique du 28 mars 2013 (*) rappelle clairement, conformément à la loi, les obligations de chaque riverain, habitant ou professionnel. Mais au-delà de la loi, si nous faisons appel simplement à notre sens civique, avec un petit geste de chacun pour désherber son bout de trottoir et balayer sa part de caniveau, c'est l'ensemble de la commune qui y gagnerait. A Nieul l'incivisme reste heureusement embryonnaire mais nous avons déjà dépassé le stade de la simple pédagogie qui porte peu ses fruits. Je reste pourtant persuadé qu'en nous y mettant tous, élus, citoyens, acteurs locaux, nous pouvons prévenir ces nuisances et garantir à Nieul ce cadre de vie tant apprécié des habitants.

(*) article 8-1 Les habitants et professionnels, occupants des habitations riveraines des voies et places publiques sont tenus de maintenir en bon état de propreté le trottoir et le caniveau au droit de la propriété qu'ils occupent, qu'ils en soient propriétaire ou non. L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires.

Carte d'identité : UNE VALIDITÉ PROLONGÉE DE 5 ANS.



La carte nationale d'identité a une validité de 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les personnes majeures (plus de 18 ans). Cet allongement concerne également toutes les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

La prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique, elle ne nécessite aucune démarche particulière. Il est donc inutile de vous déplacer en mairie. En revanche, pour les personnes mineures, la durée de validité est maintenue à 10 ans.

Les personnes qui souhaitent renouveler leur carte nationale d'identité pour effectuer un voyage hors de l'espace Schengen et de l'Union Européenne dans un pays qui acceptait avant ces nouvelles dispositions la carte nationale d'identité pour entrer sur leur territoire (Turquie, Tunisie, Maroc et Egypte notamment) sont invitées à consulter pour de plus amples informations le site de conseils aux voyageurs du Ministère des Affaires Etrangères : www.diplomatie.gouv.fr (rubrique conseil aux voyageurs/conseil par pays/entrée séjour).

Les voyageurs circulant uniquement avec leur carte nationale d'identité au sein de l'Union Européenne pourront télécharger et imprimer également sur ce site une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles.

Renseignements complémentaires en Mairie au 05 46 37 40 10.

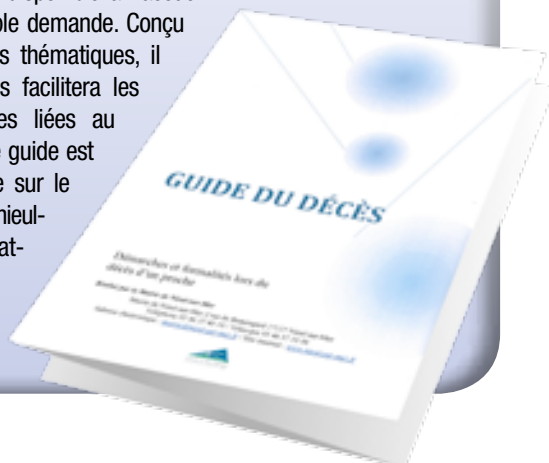
Nouveautés pour le Conseil Municipal

A compter du mois de septembre le Conseil Municipal se réunira les 3^{èmes} jeudis (au lieu des mercredis) de chaque mois à l'Espace Michel Crépeau dans la salle du phare de CORDOUAN (au lieu de CHASSIRON).

Guide du décès : LA COMMUNE VOUS AIDE DANS VOS DÉMARCHES

Lors du décès d'un proche, des démarches administratives sont rapidement nécessaires pour organiser les obsèques et dans les semaines qui suivent pour informer les divers organismes en vue de préparer la succession.

Afin de vous aider à surmonter cet événement difficile, un guide établi par la Commune est disponible à l'accueil de la mairie sur simple demande. Conçu sous forme de fiches thématiques, il vous guidera et vous facilitera les différentes démarches liées au décès d'un proche. Le guide est également accessible sur le site internet www.nieul-sur-mer.fr rubrique Etat-Civil /Cimetière.



Cimetière : AVIS DE CONCESSIONS EXPIRÉES

Notre cimetière communal compte parmi ses concessions quelques-unes arrivées à expiration, abandonnées ou insuffisamment entretenues. Il apparaît donc nécessaire d'engager une procédure de reprise des concessions concernées. Un affichage des concessions visées par cette procédure est réalisé à l'entrée du cimetière ainsi que sur le panneau extérieur de la mairie. Si vous êtes concernés par une concession en état de reprise ou si vous détenez des informations sur une concession abandonnée, merci de vous rapprocher rapidement de la mairie.

Renseignements complémentaires auprès de la Police Municipale au 05 46 37 88 62

Les actions mises en place par le CCAS ENVERS LES SENIORS DE NOTRE COMMUNE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Nieul-sur-Mer est un véritable service public local de solidarité et de proximité en direction des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Le CCAS met en place diverses actions pour permettre à nos aînés de bien vivre à domicile, se retrouver autour d'un repas convivial ou bien encore participer à une sortie récréative. A travers ses interventions auprès de ce public de plus en plus fragilisé et isolé, l'action du CCAS ne se limite pas à prodiguer des soins, effectuer un ménage. En effet, par delà ces fonctions de base, la mission du CCAS consiste à développer des relations d'accompagnement vis-à-vis des personnes âgées, à soutenir le lien social et leur capacité à être acteur et citoyen à part entière.



Il y a 20 ans la commune de Nieul sur Mer créait le service d'aide à domicile.

Ce service s'est développé au fil des ans. Aujourd'hui il se compose de 7 aides à domicile et auxiliaire de vie, d'une assistante administrative, et d'une assistante sociale, coordinatrice du service.

Votre aide à domicile vous accompagne jour après jour. Elles interviennent 7 jours sur 7 et 365 jours par an de 8h à 21heures.

Qui peut bénéficier des services du CCAS ?

Ce service est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, pour des prestations ponctuelles ou régulières (ménage, repassage, accompagnement dans les déplacements, aide aux repas, courses, aide à la toilette...). A ce jour, 52 foyers sont servis soit environ 9 500 heures de prestations par an.

Le financement du service d'aide à domicile provient du conseil général à hauteur de 43% via le versement de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) et de l'aide sociale, de la participation des bénéficiaires pour 41%, d'une subvention de la municipalité pour 11.7% et la participation des caisses de retraites pour 4.3%.

Ce service de proximité permet d'être au plus proche de vous. Des professionnels à votre écoute, vous accueillent et vous informent, vous accompagnent dans la constitution des dossiers ainsi que la mise en place et le suivi des prestations.

REPAS DES AÎNÉS : UN GRAND MOMENT DE CONVIVALITÉ

Chaque année, le centre communal d'action sociale propose aux seniors de plus de 70 ans de partager un repas de fin d'année agrémenté d'une animation proposée par le comité des fêtes.

Au mois de novembre une invitation est envoyée à chaque foyer comptant une personne de plus de 70 ans. Les accompagnants n'ayant pas l'âge requis doivent régler le repas. L'inscription se fait au secrétariat du CCAS. Pour cette année le repas est fixé au 30 novembre. Il se déroulera à l'espace Michel Crépeau. L'année passée, 250 personnes y ont participé.



Le CCAS en action



Pour l'aide...



... Pour le contact humain

Pour nous joindre :
CCAS
Avenue du parc
17137 Nieul-sur-Mer
(bâtiment à côté de la Mairie)
05 46 37 72 86
sad@nieul-sur-mer.fr
www.nieul-sur-mer.fr
Ouvert de 9h à 12h et
de 14h à 17h
du lundi au vendredi

EXCURSIONS A PLANETE SAUVAGE LES 27 MAI ET 12 JUIN DERNIER

Ce fut l'occasion pour une centaine de seniors de Nieul-sur-Mer, accompagnés d'Henri Lambert, Maire de la commune, de partir en balade en 4X4 à travers la « savane » de Port Saint-Père, près de Nantes.

Tous les ans une nouvelle destination, des châteaux de la Loire, à la visite des chais de Cognac, une croisière sur la Charente ou bien encore une journée récréative au cabaret de l'Ange Bleu, nous tentons chaque année de vous étonner, mais surtout de vous plaire. Ce moment de dépaysement est toujours agrémenté d'un bon repas. C'est une journée sous le signe de la bonne humeur.

Ce voyage est proposé aux personnes âgées de plus de 65 ans résidant dans la commune. L'inscription se fait auprès du CCAS.

Les personnes n'ayant pas reçu l'invitation doivent prendre contact avec le secrétariat du CCAS pour communiquer leurs coordonnées.



Solange CHOBELET

A la recherche du temps perdu



Solange est née à Nieul-sur-Mer, au sein de la famille Verret, une famille ancrée dans ce terroir d'Aunis, depuis plusieurs générations. C'est à l'école primaire qu'elle fait ses premiers croquis. Une révélation !

Elle s'unit à dix-sept ans avec Jean Chobelet, menuisier de profession et artiste peintre à ses heures perdues. C'est dans sa prime jeunesse qu'il fera ses premiers pas dans la peinture. Il fut l'élève de Charlopeau, éduqué par Marie Viaud, sœur de Pierre Loti, mais c'est à la retraite qu'il s'adonnera enfin à sa passion, la peinture.

Bercée par cet environnement artistique, Solange discrètement dessine auprès de lui, dans son ombre. Premiers balbutiements d'une carrière d'artiste en sommeil.

C'est au décès de son mari, et grâce à des rencontres parfois fortuites, qu'elle se met à peindre. Monsieur Chauvet, grand styliste parisien, sera son premier maître (gouache). Viennent alors des cours chez Nathalie Trigodet, spécialiste d'une technique simple et efficace (huile). Nouvelle découverte avec Marie-Christine Olivès, aquarelliste de renom qui lui transmettra 3 ans durant, sa technique incomparable de l'aquarelle.

« Il faut, dit-elle, avoir la curiosité de s'ouvrir à tout, dans ce domaine de grandes richesses qu'est la peinture ! » et c'est donc avide de connaissances, qu'elle s'essaie à diverses techniques.

Mais c'est lors d'un vernissage au temple de Chauray (Deux-Sèvres) qu'elle remarque Daniel Doutré. Elle est impressionnée par la qualité de sa peinture. A son contact dit-elle, la couleur et la lumière m'interpellent, c'est alors l'explosion dans ma tête. Depuis 10 ans elle est l'élève assidue de ce brillant artiste. S'astreignant chaque semaine à parcourir ce chemin vers Frontenay Rohan-Rohan pour découvrir encore et toujours les secrets du Maître, et affiner son art.

Son talent est aujourd'hui indéniable. 17 ans de travail, 17 ans de passion, 17 ans de bonheur dans l'art de créer. Elle peint son terroir, Nieul et ses falaises, sa côte à la lumière si particulière, son littoral maint fois magnifié, avec le couteau pour partenaire de création. 17 années de peinture sans l'être aimé dit-elle, mais avec l'impression de sa présence pour me tenir la main ou m'insuffler le choix des couleurs. Les prix se multiplient, son talent est reconnu.

Solange Chobelet mérite bien sa place auprès de ces artistes qui ont fait de Nieul une terre de peintres depuis près d'un siècle.

Atelier de Solange CHOBELET : Rue du Treuil Boulard-Nieul-sur-Mer

Daniel DELACUVELLERIE

Le dessin est une expression de l'être, un moyen de se prolonger encore...



Après 49 ans d'architecture, cet amateur de sport et de danses de salon a repris à l'âge de la retraite, ce qui a toujours été sa passion, « le dessin, la couleur », sans n'avoir jamais perdu de vue, tout au long de sa vie, la dualité entre l'ombre et la lumière.

« A cette époque de ma vie, j'ai commencé dit-il par faire le point de mes modestes connaissances en la matière. Du dessin d'architecte bien souvent « barré » par des contraintes multiples, j'ai pu me libérer pour accéder au dessin d'Art. »

C'est à l'âge de 13 ans que son père, architecte, lui met entre les mains un recueil de « croquis à la minute », exécuté au crayon en 1890 par un ami de la famille, Jean Bayeu. C'est à la découverte de ces œuvres d'une force inégalable, que Daniel décidera de faire du dessin son métier. A 22 ans, il travaille le nu à l'atelier du peintre Souverbie qui donne des cours à la section d'Or à Paris. Plus tard, Daniel suivra les cours de Monsieur Jean-Louis Chollet, peintre rochelais de grand talent quant à la technique de la peinture à l'huile.

Aujourd'hui, après une vie bien remplie, il tente de parfaire ses connaissances dans le tracé du portrait et du modèle vivant. Il exécute sur demande des dessins animaliers ou des paysages de notre région. L'aquarelle et la peinture à l'huile sont ses passions. La technique de l'acrylique ne l'attire pas.

A ses yeux, peindre sans savoir dessiner est un leurre, « c'est comme si l'on voulait jouer du piano à un niveau correct, sans avoir appris le solfège », dit-il. Adhérent de l'association Arts et Lumières depuis 13 ans et de Gaspard 17, il peut ainsi se confronter aux autres passionnés de l'art pictural.

Pour conclure, notre artiste nous donne sa vision de son art si bien maîtrisé, le dessin et la peinture ont pour base la mise en page de l'ombre et de la lumière, sans jamais oublier nos Pères qui nous ont tracé les chemins de la connaissance.

Pour mieux partager avec l'artiste : daniel.delacuvellerie@akeonet.com

Un lieu à découvrir : une grainothèque à la bibliothèque

Le partage de semences est une matière économique, libre et solidaire de faire (re)découvrir les trésors de la nature à nos enfants, nos voisins... L'association Graines de troc au service de la biodiversité a créé ces grainothèques pour faciliter les échanges de graines traditionnelles, c'est à dire non hybrides, facilement reproductibles, et échappant au « business agro industriel ».

Ramenons au jardin la plus grande biodiversité possible. Les variétés anciennes de nos terroirs sont les plus en péril. Ensemble nous pouvons préserver et faire vivre ce patrimoine. L'association nieulaise « Eco clic'eau » est partenaire de cette démarche écologique et gère auprès de Marie-Noëlle, notre bibliothécaire, ce bel outil qu'est la grainothèque où vous pouvez librement effectuer vos échanges et vos dons de semences.

Une fin d'année BIEN ANIMÉE

Participation à l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie »

Pour la 3^{ème} année consécutive les écoliers nieulais participaient à l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie » en faveur de l'association ELA (association européenne contre la leucodystrophie). Au mois de juin, les écoliers, parents et coureurs de Nieul Air Pur, enseignants et personnel municipal avaient tous rendez-vous dans le parc Gabriel Chobelet pour une journée sportive (courses, relais...). Quelle belle action de solidarité !



L'école maternelle en fête

Vendredi 20 juin, grande effervescence autour de l'école Françoise Dolto, où enfants et enseignants avaient convié les familles au spectacle de fin d'année. L'occasion de montrer à tous les invités le travail effectué par les plus jeunes tout au long de l'année scolaire. Magnifique spectacle sur le thème du voyage, rythmé par les chants et danses du monde.



Bilan estival pour l'accueil de loisirs : COMME LE TEMPS PASSE VITE QUAND ON EST EN VACANCES



Cet été, plus de 200 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs. L'équipe est composée d'une quinzaine d'animateurs qui se sont succédés tout au long des huit semaines de congés. Celle-ci a mis en place divers projets d'animations en adéquation avec les besoins et les attentes des enfants. L'accueil de loisirs a été une nouvelle fois le théâtre d'activités variées, le tout dans la bonne humeur générale. Les différents mini-camps ont ravi aussi bien les plus jeunes que les plus grands.

Entretien estival DANS LES ÉCOLES

Chaque année, durant l'été, des travaux sont engagés par la Municipalité dans les établissements scolaires de la commune afin de préparer la rentrée et l'accueil des élèves dans les meilleures conditions.

Le montant de l'ensemble des travaux engagés pour cette année 2014 s'élève à plus de 50 000 €.



Des effectifs stables à la rentrée scolaire

A Nieul-sur-Mer, la rentrée de septembre s'est déroulée dans un contexte de sérénité. Les effectifs des écoles sont en légère hausse.

	Rentrée 2013-2014	Rentrée 2014-2015
Françoise Dolto	138 enfants	135 enfants
Fief Arnaud	90 enfants	96 enfants
Gabriel Chobelet	123 enfants	135 enfants

Nouvel itinéraire de la ligne 31



Adaptation de l'itinéraire de la ligne 31 (NIEUL-SUR-MER À PLACE DE VERDUN)

Depuis le 1^{er} septembre, la ligne 31 passe de nouveau par le Parc-Relais des Greffières. Elle dessert également la zone commerciale du Fief Rose.

En revanche, elle ne dessert plus directement le Lycée Vieljeux. Les élèves de cet établissement peuvent emprunter la ligne 315S pour les rentrées de 7h55, 8h55 et les sorties de 17h40 ou 11h55 le mercredi. Pour les autres horaires, ils doivent effectuer une correspondance au P+R Les Greffières et pourront prendre la ligne Illico.

En ce qui concerne la ligne 315, aucune modification n'a été apportée.

NOUVELLES DISPOSITIONS pour l'accès aux déchèteries



Le système de contrôle d'accès aux 11 déchèteries et aux 2 plateformes réservées aux déchets végétaux de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle vient d'être assoupli afin de s'adapter aux besoins des habitants et à certains cas particuliers.

- Le nombre annuel de passages est porté de 15 à 20 : tous les pass en cours d'utilisation ont été crédités directement de 5 passages supplémentaires.
- Au printemps et à l'automne, les dépôts de déchets verts seront illimités dans les 2 plateformes d'Aytré et Puilboreau. Cette mesure s'appliquera à partir du 1^{er} octobre.
- Dans certains cas spécifiques (déménagement, vide-maison...) et sur présentation d'un justificatif au service Gestion des déchets de la CDA, un badge de 5 passages gratuits valable une semaine (du lundi au samedi) vous sera délivré.
- Et pour les particuliers qui auraient des besoins supplémentaires, il est à présent possible d'acheter 5 passages supplémentaires, une fois par an, pour 20,00 euros€ (crédités sur votre pass).

Les personnes n'ayant toujours pas rempli leur demande de Pass, le formulaire est à votre disposition en mairie ou sur le site internet www.nieul-sur-mer.fr. Ce pass permet d'actionner les barrières automatiques se trouvant à l'entrée des sites.

Le service déchets est directement géré par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Pour toutes demandes complémentaires, merci de vous adresser directement à la CDA au 0 800 535 844.



EXTENSION de la Zone Artisanale du Nalbret : avis de travaux

Les premiers travaux de la zone ont débuté le 8 septembre pour une durée de deux mois. L'accès sur le chantier se fait directement par la Zone Artisanale.

Ces travaux réalisés sous le contrôle des services de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ont pour objet d'enlever l'ensemble des matériaux et débris qui ont été entreposés afin de préparer le terrain.

L'ensemble de cet aménagement, dont le projet est en cours d'élaboration, fera l'objet d'une autorisation d'urbanisme en vue de réaliser les travaux sur l'été 2015.

Les travaux risquent de perturber la circulation, merci de votre compréhension.

CRÉATIONS D'ENTREPRISES

ET VOUS, VOYAGEZ-VOUS ? !



L'agence de voyage « Voyagez-vous ? ! » a ouvert ses portes à Nieul-sur-Mer en juin dernier. Forte de ses 22 ans d'expérience, la propriétaire Cristina a souhaité ouvrir son agence de voyage. Nieulaise depuis longtemps, elle apporte désormais à la commune ce nouveau service de proximité.

De Londres à Rio en passant par l'île de la Réunion, « Voyagez-vous ? ! » dessert toutes les destinations du globe pour tout type de voyage (individuel, en groupes) tout en respectant votre budget (escapade de quelques jours, séjour, croisière, voyages de nocces...). L'équipe est présente du mardi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 13h00. Le lundi et le samedi après-midi sont réservés aux rendez-vous à domicile.

Voyagez-vous ? ! - Agence de voyage
Centre commercial du Champ Pinson
1 avenue de la Rochelle - 17137 Nieul-sur-Mer
Tel : 05 46 37 37 00

SUSHI VILLAGE

Venez découvrir la nouvelle boutique de SUSHI ouverte depuis le mois de mai. Monsieur GOULARD, le propriétaire vous propose une grande variété de produits et de menus adaptés à toutes vos envies.

Une nouvelle carte sera disponible à partir du mois d'octobre avec comme nouveauté les plateaux-apéritifs pour vos cocktails dinatoires.

La boutique est ouverte du mardi au dimanche de 09h30 à 13h00 et de 17h30 à 21h00. Fermé tous les lundis et dimanche midis. Livraison sur la commune et sur les environs.

Sushi village
Centre commercial du Champ Pinson
Avenue de la Rochelle
Tel : 09 81 20 61 45



Avenue de La Rochelle
ZA CHAMP PINSON
17137 NIEUL SUR MER

Vente à emporter
et livraison

NIEUL SUR MER
LAGORD

09 81 20 61 45

La médiation : C'EST LEUR MÉTIER

L'Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale (l'ALPMS) assure de jour comme de nuit, sur les dix-huit communes de l'ancienne Communauté d'Agglomération de La Rochelle (hormis le centre-ville de La Rochelle) un rôle de médiation et de prévention auprès des habitants.

En contribuant à l'amélioration du cadre de vie et de la tranquillité publique ainsi qu'en encourageant les gestes citoyens dans la vie quotidienne, l'ALPMS, effectue avant tout un travail préventif. Et pour assurer ses différentes missions, cette agence peut s'appuyer sur un effectif de 20 personnes dont la moitié officie en journée (9h00-12h00 et 14h00-19h00 en semaine, et le samedi 14h00-19h00). Dix autres agents prennent ensuite le relais et sont disponibles toutes les nuits de 19h00 à 02h00. La nuit, les nuisances sonores et les incivilités constituent la majorité de leur travail et le recours à la police est parfois nécessaire. En revanche, les problèmes de stationnement ne sont pas de leur ressort et sont traités directement par la police.

Contact téléphonique :

ALPMS du lundi au vendredi 9h00-12h00
et 14h00-19h00 au **05 46 41 32 32**
et la nuit (19h00-02h00) au **06 70 80 88 93**.

LE MOT DE L'OPPOSITION

Au théâtre ce soir le Conseil municipal

Assister à un conseil municipal... Voici une action à programmer dans votre calendrier... En effet, il suffit d'assister à un de ces conseils pour comprendre que le spectacle est au rendez-vous...

Tout d'abord, les membres se congratulent puis chacun regagne sa place surtout sans mélanger les membres de la majorité et ceux de l'opposition. Le conseil commence et se déroule selon un rite immuable : les questions à l'ordre du jour élaborées préalablement par le bureau municipal, discutées et préparées sous forme de questions, sont présentées aux membres du conseil pour voter. Là, pas de surprise... avec ou sans questions complémentaires qui pourtant sont souvent très pertinentes... le résultat est toujours le même : 24 votes pour et 5 votes contre ; l'opposition se permet pourtant de voter dans le même sens que la majorité si la question sert l'intérêt général ou de s'abstenir si le complément d'information apporté par la mairie ne permet pas d'apprécier réellement une situation. Par exemple, le 9 avril 2014, la majorité refuse la proposition de l'opposition de diminuer symboliquement les indemnités de fonction du maire et de ses adjoints,

et décide de s'attribuer le maximum autorisé ; d'autant que la création d'un huitième poste d'adjoint augmente mécaniquement cette enveloppe de plus de 10 %, cette création ayant déjà été actée par le conseil en place dès le 29 mars 2014.

Où l'on atteint l'absurde, c'est d'élire comme Correspondant défense une personne de la majorité alors que dans la minorité, il existe un ancien officier supérieur, membre de nombreuses associations militaires du département...

Ainsi, le 21 mai 2014, est élu à la commission intercommunale d'accessibilité, un membre de la majorité alors qu'un des colistiers de l'opposition a géré professionnellement pendant près de 40 ans l'installation et la mise en service d'ascenseurs et de plateformes pour Personnes à Mobilité Réduite... Cherchez l'erreur ! Il ne faut pas oublier non plus, que la majorité a voté pour l'augmentation de 1,5 % de la taxe d'habitation à Nieul alors que l'opposition a voté à l'unanimité contre.

Autre sujet de réflexion : les compte-rendus des conseils municipaux ne font jamais mention de ce qui se déroule réellement pendant les séances ; en effet, les débats et

Banque alimentaire : appel aux bénévoles

La collecte nationale de la Banque alimentaire se déroule 2 fois par an, en principe en novembre et en avril. Si vous souhaitez participer en tant que bénévole à cette action caritative, merci de contacter le Centre Communal d'Action Sociale au 05 46 37 72 86.

questions avant votes et qui pourraient éventuellement en modifier le résultat, n'apparaissent jamais par écrit, sous prétexte que cela n'est pas prévu à l'ordre du jour. De même pour les questions posées après le conseil municipal par les personnes présentes dans le public, qui pourtant peuvent concerner nombre de nieulais(aises), ne sont pas non plus inscrites (en annexe peut-être) dans les compte-rendus...

En résumé, n'hésitez pas à nous rejoindre lors d'un conseil municipal qui en principe, a lieu le 3^{ème} jeudi du mois, à 20 heures 30, à l'espace Michel Crépeau et vous pourrez alors prendre pleine conscience de la manière dont est gérée notre commune par les membres élus lors des élections de mars 2014 !

N'en déplaise à la majorité, l'opposition est élue pour 6 ans et compte bien dénoncer toutes les décisions allant à l'encontre de l'intérêt des Nieulais(aises) !!!

Les élus de l'opposition :

Philippe DURIEUX, Stéphanie FONTAINE, Gaston BERITAULT, Jacqueline CHEVALLIER, Christian TAVARES.

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 21 mai 2014

Communication des décisions prises par le Maire en application des délégations reçues du Conseil Municipal

Le conseil municipal a pris connaissance de l'indemnisation de trois sinistres survenus au cours de l'année 2013.

• Institution

Le conseil a procédé à l'élection des délégués au comité syndical du SIVU du port de Plomb.

Ont été élus en qualité d'élus locaux : Madame et Messieurs Henri Lambert, Jean-Marc Sornin, Patrick Philbert et Sandra Dupeyron.

Ont été élus en qualité de représentants des usagers : Messieurs Francis Thinard, Stevun Jego, Mario Lescalmel et Serge Lebon.

Le conseil a également procédé à la désignation des représentants de la commune au sein de la société « pompes funèbres publiques La Rochelle-Ré-Aunis » dont elle est membre. Ont été élus : Messieurs Henri Lambert et Patrick Philbert.

Enfin le conseil a arrêté la liste de présentation de candidats aux fonctions de commissaires membres de la commission communale des impôts directs à présenter au directeur des services fiscaux.

• Affaires générales

Le conseil a unanimement approuvé la mise en place de la procédure de reprise des terrains communs du cimetière.

• Finances

Deux subventions ont été demandées pour la réfection du stade municipal de football, l'une à la fédération française de football et l'autre au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Le conseil a également voté à l'unanimité les tarifs des mini-camps d'été organisés par le service Enfance Jeunesse.

• Bâtiment

Le conseil a procédé à la désignation de ses représentants à la commission intercommunale d'accessibilité. Ont été désignés : Madame Anne Clément-Thimel et Monsieur Patrick Philbert.

Séance exceptionnelle du 20 juin 2014

Le conseil a procédé à l'élection de ses délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014.

Séance du 2 juillet 2014

Le conseil a adopté une motion de soutien à l'association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat

Communication des décisions prises par le Maire en application des délégations reçues du Conseil Municipal.

Le conseil municipal a pris connaissance de l'attribution du marché public de fourniture de pain dans les cantines ; il a également pris connaissance de la souscription d'un emprunt conformément au vote du budget primitif 2014.

• Patrimoine

A l'unanimité, le conseil a voté la cession de l'ancien logement de service situé rue de la Nouvelle France ainsi que la cession d'une nacelle tractée réformée.

• Institution

Le règlement intérieur du conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

Le conseil a, à l'unanimité, délégué au maire le droit d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Il a été procédé à l'élection des membres du conseil municipal au sein des groupes de travail de la CDA. Ont été désignés :

au sein de la commission « développement économique » : Messieurs Henri Lambert et Alain Navuec ;

au sein de la commission « aménagement de l'espace » : Messieurs Jean-Marc Sornin et Philippe Egremonte ;

au sein de la commission « politique de la ville » : Madame Fabienne Jarriault et Monsieur Marc Maigné.

• Ressources humaines

Le conseil a adopté les délibérations relatives à l'organisation des élections professionnelles du 4 décembre 2014. A ce titre il a fixé à 5 le nombre de représentants du personnel au sein du comité technique et désigner les représentants de la collectivité au sein de ce comité. Il a en outre décidé la création d'un comité technique unique pour les agents de la commune et du CCAS.

Permanence des élus



**Monsieur
Henri Lambert, Maire
et ses adjoints**

Rendez-vous par téléphone
à l'accueil de la mairie : 05 46 37 40 10



**Monsieur
Olivier Falorni,
Député de la 1^{ère}
circonscription de la
Charente Maritime.**

Permanence : 12 ter rue Villeneuve - La Rochelle
(mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h, samedi 9h-12h)
Contact : 05 46 07 34 00.



**Monsieur
Jack Dillenbourg,
conseiller général.**

Contact : 05 46 31 76 36 ou 06 07 62 82 74.